16ème ANNEE. — N° 58 Mercredi 20 juillet 1977

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم
قرارات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION :
	6 mois	1 an	1 an	Secrétariat général du Gouvernement
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA	Abonnements et publicité :
Edition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA (frais d'expédition en sus)	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9, et 13, Av. A. Benbarek ALGER Tél : 66-18-15 à 17 - C.C.P 3200-50 ALGER

Edition originale le numéro , 0,60 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,30 dinar — Numéro des années antérieures . 1 00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DU COMMERCE

Decision du 5 juin 1977 portant homologation des indices salaires et matières des travaux publics et du bâtiment pour le quatrième trimestre 1976, utilisés pour la révision des prix des marchés publics, p. 698.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 13 janvier 1977 du wali d'El Asnam, rapportant l'arrêté du 19 septembre 1975 portant affectation au profit du ministère de la défense nationale, d'un immeuble sis à El Guelta, pour servir de centre de vacances, p. 703.

Arrêté du 17 mars 1977 du wali d'Annaba, portant affectation à titre onéreux, d'un terrain sis à Bouteldja, d'une superficie

SOMMAIRE (Suite)

de 727,34 m2, au profit du ministère des postes et télécommunications, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes, p. 703.

Arrêté du 26 avril 1977 du wali de Tlemcen, modifiant l'arrêté du 7 février 1977 portant concession au profit du ministère des enseignements primaire et secondaire, d'un terrain sis à Remchi, en vue de la construction d'un CEM de filles, p. 703.

Arrêté du 13 juin 1977 du wali de Tlemcen, portant cession gratuite, au profit de l'OAIC, d'un terrain sis à Aïn Tellout, en vue de la construction de silos de stockage des céréales, p. 703.

Arrêté du 6 juillet 1977 du wali de Tlemcen, portant cession à titre onéreux, au profit de la SONELGAZ, d'un terrain, sis à Béni Saf, en vue de la construction d'un poste de transformation électrique, p. 703.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés — Appels d'offres, p. 704.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DU COMMERCE

Décision du 5 juin 1977 portant homologation des indices salaires et matières des travaux publics et du bâtiment pour le quatrième trimestre 1976, utilisés pour la révision des prix des marchés publics.

Par décision du 5 juin 1977, sont homologués comme suit, les indices-salaires et matières utilisés pour la révision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics.

A — INDICES-SALAIRES DU QUATRIEME TRIMESTRE 1976

1° Indices-salaires, bâtiment et travaux publics, base 1.000 en janvier 1975.

Mois	Gros-œuvre	EQUIPEMENT			
		Plomberie-Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture-Vitrerie
Octobre	1034	1144	1091	1134	1100
Novembre	1034	1144	1091	1134	1100
Décembre	1034	1144	1091	1134	1100

2° Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices-base 1.000 en janvier 1975, les indices-base 1.000 en janvier 1968.

Gros-œuvre		1,288
Equipement	Plomberie-Chauffage	1,552
	Menuiserie	1,244
	Electricité	1,423
	Peinture-Vitrerie	1,274

B — COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES.

A compter du 1er janvier 1971, deux coefficients de charges sociales sont applicables selon les cas prévus ci-dessous dans les formules de variations de prix :

1° Un coefficient de charges sociales « K1 » qui est utilisé dans tous les contrats à prix révisables conclus antérieurement au 31 décembre 1970. Ce coefficient « K1 » sera publié jusqu'à la clôture des contrats en cours d'exécution conclus antérieurement au 31 décembre 1970.

2° Un coefficient « K » des charges sociales à utiliser dans les contrats à prix révisables conclus postérieurement au 1er janvier 1971.

Pour 1976, le coefficient des charges sociales s'établit comme suit :

1° Coefficient « K1 » (utilisable pour les marchés conclus antérieurement au 31 décembre 1970).

3ème trimestre 1976 : 0,6200.

2° Coefficient « K » (utilisable pour les marchés conclus postérieurement au 1er janvier 1971).

4ème trimestre 1976 : 0,5330.

C — INDICES-MATIERES : QUATRIEME TRIMESTRE 1976.

MAÇONNERIE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Acp	Plaque onduée amiante ciment	1141	1141	1141
Act	Tuyau ciment comprimé	1000	1000	1000
Adp	Fil d'acier dur pour précontraint	846	846	846
Ap	Poutrelle acier IPN 140	1644	1644	1644
Ar	Acier rond pour béton armé	1604	1604	1604
At	Acier spécial tor ou similaire	1648	1648	1648
Bms	Madrier sapin blanc	703	703	703
Brc	Briques creuses	1420	1420	1420
Brp	Briques pleines	1420	1420	1420
Caf	Carreau de faïence	1311	1311	1311
Czil	Caillou 25/60 pour gros béton	1000	1000	1000
Cc	Carreau de ciment	1000	1000	1000
Cg	Carreau granito	1000	1000	1000
Che	Chaux hydraulique	1000	1000	1000
Cim	Ciment CPA 325	1286	1286	1286
Fp	Fer plat	1919	1919	1919
Gr	Gravier	1302	1302	1302
Hts	Ciments HTS	2318	2318	2318
Lnm	Lamines marchands	1849	1849	1849
Moe	Moellon ordinaire	1174	1174	1174
Lg	Parpaing en béton vibre	1000	1000	1000
Pl	Platre	1716	1716	1716
Pm	Profilés marchands	1633	1633	1633
Sa	Sable de mer ou de rivière	1239	1239	1239
Sac	Sapin de sciage qualité coffrage	736	736	736
Te	Tuile	1416	1416	1416
Tou	Tout-Venant	1412	1412	1412

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Symbole	Designation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Atn	Tube acier noir	1695	1695	1695
Ats	Tôle acier Thomas	1656	1656	1656
Bai	Baignoire	1413	1413	1413
Bru	Bruleur gaz	1000	1000	1000
Buf	Bac universel	1000	1000	1000
Chac	Chaudière acier	1136	1136	1136
Chaf	Chaudière fonte	1092	1092	1092
Cs	Circulateur	1102	1102	1102
Cut	Tuyau de cuivre	525	525	525

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION (Suite)

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Grf	Groupe frigorifique	1169	1169	1169
Iso	Coquille de laine de roche	1000	1000	1000
Le	Lavabo et évier	1005	1005	1005
Pbt	Plomb en tuyau	1000	1000	1000
Rae	Radiateur acier	1275	1275	1275
Raf	Radiateur fonte	827	827	827
Reg	Régulation	1110	1110	1110
Res	Réservoir de production d'eau chaude	1318	1318	1318
Rim	Robinetterie industrielle	1244	1244	1244
Rol	Robinetterie laiton poli	1000	1000	1000
Rsa	Robinetterie sanitaire	1000	1000	1000
Tac	Tuyau amiante ciment	1000	1000	1000
Tag	Tube acier galvanisé	1614	1614	1614
Tcq	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1000	1000	1000
Trf	Tuyau et raccord en faute	1668	1668	1668
Znl	Zinc laminé	647	647	647

MENUISERIE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Bo	Contreplaqué okoumé	990	990	990
Brn	Bois rouge du nord	701	701	701
Pa	Paumelle lanimée	1000	1000	1000
Pab	Panneau aggloméré de bois	1150	1150	1150
Pd	Pêne dormant	1000	1000	1000

ELECTRICITE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Cf	Fil de cuivre	1090	1090	1090
Cpfg	Câbles de série à conducteurs rigides	1000	1000	1000
Cth	Câbles de série à conducteurs rigides	1000	1000	1000
Cuf	Fil de série a conducteur rigide	1000	1000	1000
It	Interrupteur	1000	1000	1000
Rf	Reflecteur	1258	1258	1258
Rg	Réglette	1129	1129	1129
Ste	Stope-circuit	1000	1000	1000
Tp	Tube plastique rigide	914	914	914

PEINTURE - VITRERIE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Cchl	Caoutchouc chloré	1000	1000	1000
Ey	Peinture époxy	1000	1000	1000
Gly	Peinture glucérophtalique	1000	1000	1000
Pea	Peinture anti-rouille	1000	1000	1000
Peh	Peinture à l'huile	970	970	970
Pev	Peinture vinylique	750	750	750
Va	Verre armé	1187	1187	1187
Vd	Verre épais double	1050	1050	1050
Vgl	Glace	1000	1000	1000
Vv	Verre à vitre normal	1147	1147	1147

ETANCHEITE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Bio	Bitume oxydé	758	758	758
Chb	Chape souple bitumée	1246	1246	1246
Chs	Chape souple surface aluminium	1303	1303	1303
Fei	Feutre imprégné	1170	1170	1170

TRAVAUX ROUTIERS

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Bit	Bitume 80 x 100 pour revêtement	1000	1000	1000
Cutb	Cutback	1000	1000	1000

MARBRERIE

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Mf	Marbre de filfila	563	563	563

DIVERS

Symbole	Désignation des produits	Octobre	Novembre	Décembre
Al	Aluminium en lingots	886	1059	1071
Ea	Essence auto	1000	1000	1000
Ex	Explosifs	1068	1068	1068
Gom	Gaz-oil vente à la mer	1000	1000	1000
Got	Gaz-oil vente à la terre	1000	1000	1000
Pn	Pneumatiques	945	945	945
Tpf	Transports par fer	1200	1200	1200
Tpr	Transports par route	1086	1086	1086
Yf	Fonte de récupération	1333	1333	1333

NOTA

A compter du 1er janvier 1976, les changements intervenus par rapport à l'ancienne nomenclature des indices matières base 1.000 en janvier 1968, sont les suivants :

1° MACONNERIE :

Ont été supprimés les indices :

Acp : Plaque ondulée amiante ciment

As : Acier spécial haute résistance

Cail : Caillou 25/60 pour gros béton

Te : Tuile petite écaille.

Ont été remplacés les indices :

Briques creuses 3 trous (Brs3) et briques creuses 12 trous (Br 12) par briques creuses (Brs)

Gravier concassé (Grg) et gravier roulé (Grl) par gravier (Gr)

Plâtre de camp des chênes (Pl 1) et plâtre de fleurus (P 12) par plâtre (Pl).

Nouvel indice :

Hts : Ciment H.T.S.

2° PLOMBERIE-CHAUFFAGE :

Ont été supprimés les indices :

Buf : Bac universel en fonte émaillée

Rob : Robinet à pointeau

Tfc : Tuyau en fonte standard centrifugé.

Ont été remplacés les indices :

Radiateur idéal classic (Ra) par radiateur en fonte (Raf)

Tuyau amiante ciment série bâtiment (tac) et tuyau amiante ciment type EUVP (Tap) par tuyau amiante ciment (Tac).

Nouveaux indices :

Bru : Brûleur gaz

Chac : Chaudière acier

Chai : Chaudière fonte

Cf : Circulateur

Grf : Groupe frigorifique

Rac : Radiateur acier

Reg : Régulation

Rin : Robinetterie industrielle.

3° MENUISERIE :

Pas de changement.

4° ELECTRICITE :

A été supprimé l'indice :

Tutp : Tube isolé TP de 11 mm.

Ont été remplacés les indices :

Coupe-circuit bipolaire (Ccb) par stop-circuit (Ste) .

Réflecteur industriel (Da) par réflecteur (Rf).

Tube acier émaillé (Tua) par tube plastique rigide (Tp).

5° PEINTURE-VITRERIE :

Ont été supprimés les indices :

Hl : Créosote.

Vd : Verre épais double.

Nouveaux indices :

Cchl : Caoutchouc chloré.

Ey : Peintures epoxy.

Gly : Peinture plycérophtalique.

Vgl : Glace 8 mm.

6° ETANCHEITE :

A été supprimé l'indice « Asphalte avéjan (Asp) ».

A été introduit un nouvel indice : Chape souple bitumée (Chb)

7° TRAVAUX ROUTIERS :

Pas de changement.

8° MARBRERIE :

Pas de changement.

9° DIVERS :

Ont été supprimés les indices :

Al : Aluminium en lingots.

Fg : Feuillard.

Gom : Gaz-oil vente à la mer.

Yf : Fonte de récupération.

Les indices suivants, supprimés, contenueront à être calculés, mais ne seront applicables qu'aux contrats en cours d'exécution conclus antérieurement à la date de la présente décision.

— MACONNERIE :

ACP : Plaque ondulée amiante ciment.

CAIL : Caillou 25/60 pour gros béton.

— PLOMBERIE-CHAUFFAGE :

BUF : Bac universel.

— PEINTURE-VITRERIE :

VD : Verre épais double.

— DIVERS :

AL : Aluminium en lingots.

GOM : Gaz-oil vente à la mer.

YF : Fonte de récupération.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 13 janvier 1977 du wali d'El Asnam, rapportant l'arrêté du 19 septembre 1975 portant affectation au profit du ministère de la défense nationale, d'un immeuble sis à El Guelta, pour servir de centre de vacances.

Par arrêté du 13 janvier 1977 du wali d'El Asnam, l'arrêté du 19 septembre 1975 portant affectation au profit du ministère de la défense nationale d'un immeuble, bien de l'Etat, portant le n° 71, sis à El Guelta, pour servir d'assiette à un centre de vacances, est rapporté.

Arrêté du 17 mars 1977 du wali d'Annaba, portant affectation à titre onéreux, d'un terrain sis à Bouteldja, d'une superficie de 727,34 m2, au profit du ministère des postes et télécommunications, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes.

Par arrêté du 17 mars 1977 du wali d'Annaba, est affecté, à titre onéreux, au profit du ministère des postes et télécommunications, un terrain d'une superficie de 727,34 m2, sis à Bouteldja, nécessaire à la construction d'un hôtel des postes.

Ladite affectation a lieu moyennant la somme de 21.840 DA représentant la valeur vénale de l'immeuble en cause.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

Arrêté du 26 avril 1977 du wali de Tlemcen, modifiant l'arrêté du 7 février 1977 portant concession, au profit du ministère des enseignements primaire et secondaire, d'un terrain sis à Remchi, en vue de la construction d'un CEM de filles.

Par arrêté du 26 avril 1977 du wali de Tlemcen, l'arrêté du 7 février 1977 est modifié comme suit : « Est concédé gratuitement au profit du ministère des enseignements primaire et secondaire, direction de l'éducation et de la culture de Tlemcen, un terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 7912 m2, faisant partie du domaine autogéré « Remacha », en vue de la construction d'un CEM de filles à Remchi ».

Le reste demeure sans changement.

Arrêté du 13 juin 1977 du wali de Tlemcen, portant cession gratuite, au profit de l'OAIC, d'un terrain sis à Aïn Tellout, en vue de la construction de silos de stockage des céréales.

Par arrêté du 13 juin 1977 du wali de Tlemcen, il est cédé gratuitement au profit de l'office algérien interprofessionnel des céréales, en vue de la construction de silos de stockage des céréales, un terrain, bien de l'Etat, de la contenance de 4 ha 89 a 89 ca, sis à Aïn Tellout et faisant partie du domaine autogéré « Belkheloufi ».

Arrêté du 6 juillet 1977 du wali de Tlemcen, portant cession à titre onéreux, au profit de la SONELGAZ, d'un terrain, sis à Béni Saf, en vue de la construction d'un poste de transformation électrique.

Par arrêté du 6 juillet 1977 du wali de Tlemcen, est autorisée la cession à titre onéreux, au profit de la SONELGAZ, d'un terrain, bien de l'Etat, situé à Béni Saf, d'une superficie de 4 h 76 a, en vue de la construction d'un poste de transformation électrique de 63/33 KV.

La transaction immobilière se fera conformément à la réglementation en vigueur.

L'immeuble cédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE LA MISE EN VALEUR DES TERRES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA D'ADRAR

Plans d'équipements publics

Programme A - Chapitre 11.08

Opération n° N.08.31.1.41.17.35

Avis d'appel d'offres pour la construction et l'équipement mécanique et électrique de l'abattoir d'Adrar

Un appel d'offres ouvert est lancé pour lequel les entreprises intéressées peuvent soumissionner pour les lots suivants:

1° un marché à lot unique concernant la construction (génie civil) ;

2° un marché à lot unique concernant l'électricité ;

3° un marché composé de 3 lots concernant l'équipement :

— Lot n° 1 : Manutention et équipement mécanique.

— Lot n° 2 : Isolation isothermique.

— Lot n° 3 : Froid.

Les intéressés peuvent retirer les dossiers contre paiement des frais de reproduction, auprès de la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Adrar.

Les offres complètes, accompagnées des pièces administratives et fiscales exigées, de la carte de qualification professionnelle, des références techniques ainsi que la liste des travaux en cours dont l'entrepreneur est adjudicataire, doivent parvenir au directeur de l'hydraulique de la wilaya d'Adrar

Toute offre non accompagnée des pièces exigées ne sera pas prise en consideration

La date limite de dépôt des offres est fixée à 45 jours à compter de la publication du present avis d'appel d'offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

DIRECTION DE LA WILAYA D'OUARGLA

Programme : Modernisation urbaine

Operation n° 0 391.1.131.00.01

Objet du marché : Construction d'une station de relèvement de 2 réservoirs de 2000 m3 et 300 m3 et d'un local de gardien construction d'un réseau d'adduction d'eau potable de 6 850 m avec accessoires au quartier Mekhadma, commune d'Ouargla

Lieu où le dossier du marché peut être consulté ou retiré :

Direction de l'hydraulique de la wilaya d'Ouargla, rue Abderrahmane Rouabah, BP n° 12, ou au chef d'antenne, cité des Annassers, Bt 801, n°° 1 et 2, Vieux Kouba à Alger.

Justification à produire par les candidats :

— les pièces fiscales et parafiscales,

— la déclaration du modèle « B » ou « C ».

Frais du dossier : 200 DA en timbre-postes.

Date limite de remise des offres : 10 septembre 1977, avant 18 heures.

Le délai pendant lequel les candidats sont tenus par leurs offres, est de 120 jours.

Dépôt des offres : Les offres sous double enveloppe doivent etre adressée au wali d'Ouargla, secrétariat général, service du budget et des opérations financières.

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET FONCIERES

Avis d'appel d'offres national et international pour la fourniture d'équipements de microfilmage, de photoreproduction et des consommables y afférents

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la fourniture des materiels suivants :

Lot n° 1 : Appareil de reproduction horizontal pour travaux noir et blanc à partir d'originaux opaques et transparants des plans (quantité : 1).

Lot n° 2 : Appareils de prise de vues pour microfilmage sur film 16 mm (quantité : 3) et lecteurs reproducteurs de microfilms 35 mm et 16 mm (quantité : 30).

Lot n° 3 : Meubles pour classement de microfilms et microfiches et meubles à plans pour classement vertical quantité: 100)

Lot n° 4 : Appareils de photographie pour la prise de vues d'immeubles (quantité : 15).

Lot n° 5 : Papier héliographique (quantité : 1100 rouleaux).

Pour de plus amples détails, les entreprises intéressées pourront consulter et retirer le cahier des charges tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures, à la division technique centrale du cadastre, 27, rue François Garnier à Alger.

Les offres devront parvenir par la poste, en recommandé, sous double enveloppe cacheté, au ministère des finances, direction des affaires domaniale et foncières, Palais du Gouvernement à Alger, au plus tard trente jours à dater de la présente publication.

L'enveloppe extérieure devra comporter obligatoirement la mention « Appel d'offres national et international pour la fourniture d'équipements de microfilmage de photoreproduction et les consommables y afferents - Ne pas ouvrir ».

Imprimerie Officielle, Alger - 7, 9 et 13 Avenue Abdelkader-Benbarek